

République Française
Département : DOUBS
Arrondissement : Pontarlier
LE BIZOT - COMMUNE

Séance du mardi 07 juillet 2026

Délibération N° DE_035_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 29/06/2026		
Avis diffusible Pour	Contre	Abstention
9	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Maud LE CALVÉ.

Présents : Sylvie BIZE, Marie-Hélène BRISEBARD, Jean-Luc RONDOT, Antoine GUILLOT, Maud LE CALVÉ, Isabelle LEHMANN, Hugoline PERROT, Philippe PIANET, Florent VUILLEMIN

Représentés : Arnel PICARD représenté par Jean-Luc RONDOT

Absents et Excusés : Inna RENAUD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Hélène BRISEBARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de parc éolien CPENR du Crêt des Ours

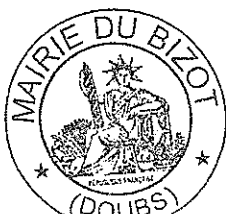
M. La Maire expose que la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) du Crêt des Ours, pour l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent composée de 3 aérogénérateurs, sur les communes de Plaimbois du Miroir et de Rosureux fait l'objet d'une consultation au public du 26 mai au 26 août 2026.

Pendant cette période, le conseil est appelé à donner un avis sur cette demande d'autorisation environnementale soumise à consultation.

Après l'exposé de Mme la Maire, le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de parc éolien à Plaimbois du Miroir et Rosureux.

Résultat du vote au scrutin secret : 10 votants :

- 9 avis défavorable
- 1 avis favorable



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_035_2026
Mme La Maire, BIZE Sylvie